

AVIS DE SCRUTIN

PREMIÈRE NATION DES PEKUAKAMIULNUATSH

RÉFÉRENDUM SUR LE CODE FONCIER ET L'ACCORD DISTINCT

Avis est donné aux électeurs de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh qu'un scrutin de ratification aura lieu en conformité avec le *Processus d'approbation du Code foncier et de l'Accord distinct* afin de déterminer si les électeurs admissibles approuvent le Code foncier de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et l'Accord distinct. Le Code foncier et l'Accord distinct seront approuvés si une majorité d'électeurs admissibles participants exprime un vote favorable.

La question référendaire qui suit sera soumise par scrutin aux électeurs admissibles:

« Approuvez-vous :

- Le Code foncier de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, daté du 13 février 2020 ; et
- L'Accord-distinct conclu avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada? »

JOUR OFFICIEL DU SCRUTIN

Le jour officiel du scrutin de ratification aura lieu le lundi **3 mai 2021**, de **9 h à 18 h** au Pavillon des arts et des traditions du site Uashassihstsh, au 1514, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh.

VOTE ITINÉRANT

Le vote itinérant se tiendra le mercredi **28 avril 2021** de **9 h à 18 h**. Pour pouvoir se prévaloir du vote itinérant, un électeur doit obligatoirement en avoir fait la demande à la directrice de scrutin au plus tard à midi (12 h) le jour même du vote itinérant. Ce vote itinérant est réservé exclusivement aux électeurs qui sont dans l'impossibilité absolue de se déplacer et qui résident à l'intérieur d'un rayon de 30 km de Mashteuiatsh.

VOTE PAR ANTICIPATION

Le vote par anticipation sera possible du **30 avril 2021** au **2 mai 2021** de **9 h à 18 h** au Pavillon des arts et des traditions du site Uashassihstsh, au 1514, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh.

VOTE POSTAL

Le vote postal sera possible sur demande à partir du **6 avril 2021**. Les bulletins de vote postal remplis devront être reçus par la directrice de scrutin, au plus tard le **2 mai 2021**. Pour obtenir une trousse de vote postal, veuillez communiquer avec la directrice de scrutin dont les coordonnées figurent au bas de cet avis.

VOTE ÉLECTRONIQUE

Le vote électronique sera possible du **6 avril 2021** à **9 h** au **29 avril 2021** à **23 h 59**. Le vote électronique ne sera pas disponible le jour officiel du scrutin, ni lors du vote par anticipation. Pour voter de façon électronique, vous pouvez consulter la procédure qui figure dans la partie Vote électronique de la section sur le Référendum au www.mashteuiatsh.ca ou en communiquant avec la directrice de scrutin dont les coordonnées figurent au bas de cet avis.

PIÈCE D'IDENTITÉ

Afin de pouvoir vous identifier lors du vote itinérant, du vote par anticipation ou du jour officiel du scrutin, nous vous demandons d'apporter une pièce d'identité originale avec photo (carte de statut d'Indien, permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport, etc.).

LISTE ÉLECTORALE

La liste électorale est affichée à Takuhikanitshuap de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan situé au 1671, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh, dans divers endroits publics et sur le site Web www.mashteuiatsh.ca. Tous les membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh âgés d'au moins 18 ans le jour officiel du scrutin sont admissibles pour participer au scrutin.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Le 3 mai 2021, le personnel électoral comptera les suffrages à Mashteuiatsh. La directrice de scrutin annoncera publiquement les résultats du référendum.

Josée Buckell, directrice de scrutin
1671, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-5386, poste 1226
Tél. cellulaire : 418 679-6088
Courriel : josee.buckell@mashteuiatsh.ca

Consultez la section sur le Référendum sur le Code foncier et l'Accord distinct dans le site Web www.mashteuiatsh.ca